



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

perspectives

Question écrite n° 41562

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de lui indiquer de quelle manière le Gouvernement compte tirer profit des réalisations du bureau de recherches géologiques et minières qui vient de publier une carte de France numérisée et innovante.

Texte de la réponse

La nouvelle carte géologique de la France au 1/1 million est diffusée par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) sous forme papier depuis fin 2003 et le sera sous forme numérique fin 2004. Pour la première fois, elle est entièrement numérique, géoréférencée et interopérable. Elle est conçue pour être intégrée dans les systèmes d'information géographique (SIG) utilisés par les laboratoires de recherche, les services de l'État, les collectivités et les entreprises. La carte géologique est un outil puissant qui est utilisé dans des domaines aussi différents que la gestion des eaux souterraines, l'aménagement du territoire, l'utilisation du sous-sol, la gestion de matériaux, la prévention des risques naturels, les énergies renouvelables (géothermie). La nouvelle carte géologique de France constitue également un outil pédagogique de première grandeur à la fois pour l'enseignement dans le second cycle et dans l'enseignement supérieur. Plusieurs déclinaisons de ce produit sont en cours de réalisation, en collaboration avec l'inspection générale de l'éducation nationale, pour le mettre à disposition des enseignants sous forme papier et sous forme numérique. Enfin, la cartographie géologique numérique, dont la carte géologique de France à l'échelle 1/1 million est un exemple emblématique, représente un élément déterminant de la reconnaissance de la compétence des scientifiques français par les autres pays. Cette compétence est valorisée au travers de programmes de cartographie réalisés par le BRGM dans le Maghreb, le Moyen-Orient, l'Afrique, les Antilles, l'Océanie et financés par les bailleurs de fonds comme la Banque mondiale, l'Union européenne, la Banque islamique de développement, avec parfois le soutien du ministère des affaires étrangères.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41562

Rubrique : Mines et carrières

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2004, page 4378

Réponse publiée le : 28 septembre 2004, page 7555